

* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit:** Trebon Plus

· **Code du produit:** 2195

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Emploi de la substance / de la préparation**

Lessive universelle hautement concentrée pour le lavage de linge blanc et de couleur en eau dure et douce à 30-60-90 °C. Exempte de phosphates et de NTA.

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· **Producteur/fournisseur:**

Chemische Fabrik Kreussler & Co. GmbH
Postfach 120454
D-65082 Wiesbaden

· **Service chargé des renseignements:**

Department T-PS
+49 (0) 611 9271-0
msds-tc@kreussler.com

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence: +49 (0) 611 9271-0

* RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger**



GHS05

· **Mention d'avertissement** Danger

· **Mentions de danger**

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

· **Conseils de prudence**

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P402 Stocker dans un endroit sec.

· **Indications complémentaires:**

Contient perfume. Peut produire une réaction allergique.

· 2.3 Autres dangers

Il est démontré que le produit ne contient pas de composés halogènes à liaison organique (AOX), de nitrates, de composés de métaux lourds ou de formaldéhydes.

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.04.2020

Numéro de version 25

Révision: 15.04.2020

Nom du produit: Trebon Plus

(suite de la page 1)

* RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

	parfums Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	≤1%
EINECS: 237-623-4	disilicate de disodium Eye Dam. 1, H318	30-50%
EINECS: 239-707-6	carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène (2:3) Ox. Sol. 3, H272; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302	15-30%
EINECS: 207-838-8	carbonate de sodium Eye Irrit. 2, H319	5-15%
NLP: 500-337-8	Alcools C13-C15 ramifiés et linéaires, éthoxylés Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; Aquatic Chronic 3, H412	1-5%
NLP: 500-337-8	Alcools aliphatiques, C13-15, principalement linéaires, éthoxylés Aquatic Acute 1, H400; Eye Irrit. 2, H319; Aquatic Chronic 3, H412	1-5%
Numéro CE: 932-051-8	décylbenzènesulfonate de sodium Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315; Aquatic Chronic 3, H412	1-5%
EINECS: 249-559-4	1-Hydroxyethane-1,1-diphosphonic acid, sodium salt Acute Tox. 4, H302; Eye Irrit. 2, H319	1-5%

· Composants selon le règlement relatif aux détergents CE 648/2004

agents de blanchiment oxygénés	≥15 - <30%
agents de surface non ioniques	≥5 - <15%
polycarboxylates, agents de surface anioniques, phosphonates, parfums, azurants optiques, enzymes	<5%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

* RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

· **Remarques générales:** Aucune mesure particulière n'est requise.

· **Après inhalation:** En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· **Après contact avec la peau:**

Rincer à l'eau chaude.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· **Après ingestion:** Consulter immédiatement un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Risques** Risque de perforation gastrique.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

* RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

Nom du produit: Trebon Plus

(suite de la page 2)

· **5.3 Conseils aux pompiers**· **Équipement spécial de sécurité:** Utiliser l'équipement de protection habituel lors des incendies.· **Autres indications**

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

* **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

* **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Aucune mesure particulière n'est requise.

· **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Ne conserver que dans le fût d'origine.

· **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:** Stocker à sec.

· **Classe de stockage:** 13

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

* **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

· **8.1 Paramètres de contrôle**· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· **DNEL****disilicate de disodium**

Oral	long term/systemic effects	1,59 mg/kg (general public)
Dermique	long term/systemic effects	159 mg/kg/Day (general public)
		318 mg/kg/Day (Workers)
Inhalatoire	long term/systemic effects	2,39 mg/m ³ (general public)
		11,12 mg/m ³ (Workers)

carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène (2:3)

Dermique	Acute/local effects	6,4 mg/cm ² (Consumers)
		12,8 mg/cm ² (Workers)
Inhalatoire	long term/local effects	5 mg/m ³ (Workers)

décylbenzènesulfonate de sodium

Oral	short term/systemic effects	0,425 mg/kg (Consumers)
------	-----------------------------	-------------------------

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.04.2020

Numéro de version 25

Révision: 15.04.2020

Nom du produit: Trebon Plus

(suite de la page 3)

Dermique	long term/systemic effects	42,5 mg/kg/Day (Consumers) 85 mg/kg/Day (Workers)
Inhalatoire	long term/systemic effects	1,5 mg/m ³ (Consumers) 6 mg/m ³ (Workers)
1-Hydroxyethane-1,1-diphosphonic acid, sodium salt		
Oral	long term/systemic effects	6,5 mg/kg (Consumers) 13 mg/kg (Workers)
· PNEC		
disilicate de disodium		
Aqua	7,5 mg/l (Marine water) 7,5 mg/l (freshwater)	
Sediment	29,4 mg/kg (Marine water) 29,4 mg/kg (freshwater)	
carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène (2:3)		
Aqua	16,24 mg/l (Sewage treatment plant) 0,035 mg/l (freshwater)	
décylbenzènesulfonate de sodium		
Aqua	5,6 mg/l (Sewage treatment plant) 0,0268 mg/l (Marine water) 0,268 mg/l (Freshwater) 0,055 mg/l (intermittent release)	
Sediment	35 mg/kg (Soil) 8,1 mg/kg (Marine water) 8,1 mg/kg (Freshwater)	
1-Hydroxyethane-1,1-diphosphonic acid, sodium salt		
Aqua	20 mg/l (Sewage treatment plant) 0,0136 mg/l (Marine water) 0,136 mg/l (Freshwater)	
Sediment	96 mg/kg (Soil) 5,9 mg/kg (Marine water) 59 mg/kg (Freshwater)	

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Equipement de protection individuel:

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Veiller à un nettoyage à fond de la peau après le travail et avant les pauses.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec la peau.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.

· Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

(suite page 5)

Nom du produit: Trebon Plus

(suite de la page 4)

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**

Gants en PVC ou PE

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,4$ mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:**

Gants en cuir

Gants en tissu épais

- **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

- **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- **Indications générales.**

- **Aspect:**

Forme:

Poudre

Couleur:

Poudre blanche-bleue

- **Odeur:**

Caractéristique

- **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

- **valeur du pH à 20 °C:**

11,4

- **Changement d'état**

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:

Non déterminé.

- **Point d'éclair**

Non applicable.

- **Inflammabilité (solide, gaz):**

Non déterminé.

- **Température de décomposition:**

Non déterminé.

- **Température d'auto-inflammabilité:**

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- **Propriétés explosives:**

Le produit n'est pas explosif.

- **Limites d'explosion:**

Inférieure:

Non déterminé.

Supérieure:

Non déterminé.

- **Pression de vapeur:**

Non applicable.

- **Densité à 20 °C:**

0,78 g/cm³

- **Densité relative.**

Non déterminé.

- **Densité de vapeur:**

Non applicable.

- **Vitesse d'évaporation.**

Non applicable.

- **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:**

Soluble

(suite page 6)

Date d'impression : 15.04.2020

Numéro de version 25

Révision: 15.04.2020

Nom du produit: Trebon Plus

(suite de la page 5)

- **Coefficient de partage: n-octanol/eau:** Non déterminé.
- **Viscosité:**
 - Dynamique:** Non applicable.
 - Cinématique:** Non applicable.
- **Teneur en solvants:**
 - Solvants organiques:** 0,0 %
- **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

* RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

ATE (Acute Toxicity Estimates)

Oral	LD-50	3.310-3.366 mg/kg (rat)
------	-------	-------------------------

disilicate de disodium

Oral	LD-50	2.507 mg/kg (rat) (OECD 401)
Inhalatoire	LC-50/4 h	>3.510 mg/m³ (rat)

carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène (2:3)

Oral	LD-50	1.034 mg/kg (rat)
Dermique	LD-50	>2.000 mg/kg (lapin)

carbonate de sodium

Oral	LD-50	2.800 mg/kg (rat)
Dermique	LD-50	>2.000 mg/kg (lapin) (EPA 16 CFR 1500.40 (Studienreport 1978))
Inhalatoire	LC-50/2 h	2.300 mg/m³ (rat)

Alcools C13-C15 ramifiés et linéaires,éthoxylés

Oral	LD-50	1.150 mg/kg (rat)
------	-------	-------------------

Alcools aliphatiques, C13-15, principalementlinéaires, éthoxylés

Oral	LD-50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD-50	>2.000 mg/kg (rat) (OECD 402)

décylbenzènesulfonate de sodium

Oral	LD-50	2.000-5.000 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD-50	>2.000 mg/kg (rat) (OECD 402)

1-Hydroxyethane-1,1-diphosphonic acid, sodium salt

Oral	LD-50	1.100 mg/kg (rat)
------	-------	-------------------

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Provoque de graves lésions des yeux.

(suite page 7)

FR

Date d'impression : 15.04.2020

Numéro de version 25

Révision: 15.04.2020

Nom du produit: Trebon Plus

(suite de la page 6)

- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

* RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:	
disilicate de disodium	
LC-50 48 h	491 mg/L (Daphnia magna)
EC-50 3 h	720 mg/l (Belechtschlamm)
EC-50 48h	491 mg/l (Daphnia magna) (OECD 202)
LC-50 96h	>500 mg/l (Brachydanio rerio)
NOEC (72 h)	18 mg/l (Scenedesmus subspicatus)
carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène (2:3)	
EC-50 48h	4,9 mg/l (Daphnia pulex)
EC-50 96h	70,7 mg/l (Pimephales promelas)
EC-50 140h	8 mg/l (Alge)
NOEC (48h)	2 mg/l (Daphnia pulex)
NOEC (96h)	7,4 mg/l (Daphnia pulex)
carbonate de sodium	
EC-50 48h	200-227 mg/l (Ceriodaphnia sp.) (Mobilität) 256 mg/l (Daphnia magna)
LC-50 96h	300 mg/l (Blauer Sonnenbarsch) 740 mg/l (gam) 300 mg/l (Lepomis macrochirus) (Wirkungsgrundlage: Sterblichkeit)
Alcools C13-C15 ramifiés et linéaires,éthoxylés	
EC-10	>1.000 mg/L (Belechtschlamm)
EC-50 48h	1-10 mg/l (Daphnia magna) (Literaturangabe)
EC-50 72h	1-10 mg/l (Scenedesmus subspicatus) (Literaturangabe)
Alcools aliphatiques, C13-15, principalementlinéaires, éthoxylés	
EC-10 16 h	>10.000 mg/L (Pseudomonas putida)
EC-50 48h	0,1-1 mg/l (aquatische Invertebraten)
EC-50 72h	0,1-1 mg/l (Scenedesmus subspicatus)
LC-50 96h	1-10 mg/l (Brachydanio rerio)
décylbenzènesulfonate de sodium	
EC-50 17 h	63 mg/L (Pseudomonas putida) (ISO 10712)
EC-50 48h (statique)	>1-10 mg/l (Daphnia magna) (OECD 202)
EC-50 72h (statique)	>10-100 mg/l (Desmodesmus subspicatus) (OECD 201)
LC-50 96h	>1-10 mg/l (Cyprinus carpio) (OECD 203)

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.04.2020

Numéro de version 25

Révision: 15.04.2020

Nom du produit: Trebon Plus

(suite de la page 7)

NOEC 21 d	>1-10 mg/l (Daphnia magna) (OECD 211)
NOEC (72 d)	>0,1-1 mg/L (Oncorhynchus mykiss) (Durchflusstest)
1-Hydroxyethane-1,1-diphosphonic acid, sodium salt	
EC-50 96h	>170 mg/l (Daphnia magna)
LC-50 96h	>100 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications:** Le produit est biodégradable.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Ne pas laisser parvenir le produit dans l'environnement, de manière incontrôlée.
Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduelles arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

* RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Élimination des déchets selon les réglementations en vigueur dans le lieu, la région, le pays.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

* RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	
· Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	
· Marine Polluant:	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.

(suite page 9)

Nom du produit: Trebon Plus

(suite de la page 8)

· "Règlement type" de l'ONU:	néant
------------------------------	-------

* RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

* RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Les indications des positions de 4 à 8 et de 10 à 12 ne concernent pas toutes l'usage normal et l'application correcte du produit (voir informations de produit / notice d'utilisation), elles se réfèrent par contre au dégagement de quantités plus élevées en cas d'accident ou d'incident.

Les indications décrivent exclusivement les exigences de sécurité relatives au(x) produit(s) et correspondent à l'état actuel de nos connaissances.

Même s'ils sont référencés sous le même n° CAS, les tensioactifs non ioniques peuvent avoir des propriétés et des classifications différentes.

- **Phrases importantes**

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Service établissant la fiche technique:**

Department T-PS

Herr Heiko Schmidt

+49 (0) 611/9271-0

- **Contact:** Herr Heiko Schmidt

- **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Ox. Sol. 3: Matières solides comburantes – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - voie orale – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

- **Données modifiées par rapport à la version précédente**